

# Les voies de formation de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole propose trois voies de formation : la voie **générale**, la voie **technologique** et la voie **professionnelle**.

Le ministère chargé de l'agriculture a compétence sur des familles de métiers auxquels préparent les diplômes nationaux des secteurs suivants :

	niveau V	niveau IV	niv. III
	CAPA	BAC PRO	BTSA
<b>Production</b>			
• production agricole (élevage, grandes cultures...)	■	■	■
• production horticole (fruits, légumes, fleurs...)	■	■	■
• aquaculture		■	■
• viticulture – œnologie	■	■	■
• agriculture des régions chaudes <sup>(2)</sup>	■		■
<b>Transformation</b>			
• industries agroalimentaires		■	■
• laboratoire d'analyse		■	■
<b>Commercialisation</b>			
• commerce – distribution		■	■
<b>Aménagement de l'espace et protection de l'environnement</b>			
• forêt	■	■	■
• travaux paysagers	■	■	■
• aménagement de l'espace		■	■
• gestion et maîtrise de l'eau			■
<b>Activités hippiques</b>			
• élevage, soins et entraînement <sup>(2)</sup>	■	■	
• maréchalerie	■		
<b>Services</b>			
• services en milieu rural	■		■
• services aux personnes et aux territoires <sup>(2)</sup>		■	
<b>Équipements pour l'agriculture</b>			
• agroéquipement		■	■
• Conduite, entretien de machines, gestion de chantiers mécanisés	■		
<b>Élevage et soins aux animaux</b>			
• élevage canin et félin		■	
• expérimentation animale <sup>(1)(2)</sup>		■	

2011-2012 :

(1) Transformation du BTA «animalerie de laboratoire» en Baccalauréat professionnel «technicien en expérimentation animale»

(2) Existence de classe (terminale) BEPA 2 dans 4 options maintenues à titre transitoire